

Pêche

200 000

Pêcheurs

15%

de l'effectif national

414

Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

AR-ALPC

Association Régionale des FDAAPPMA

d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes



Protection du Milieu Aquatique

85 000

km<sup>2</sup>, c'est le territoire de l'AR-ALPC

1/8

du territoire national

Le poids économique de la pêche en Nouvelle Aquitaine est évalué à

300 Millions d' €



emplois directs dans les structures associatives de la Pêche en

Nouvelle Aquitaine



L'AR-ALPC regroupe les Fédérations Départementales de Pêche de la Région Nouvelle Aquitaine



Les **Associations Régionales** des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ont vocation à assurer la concertation et la coordination des Fédérations Départementales d'une même Région administrative et de servir d'interface avec les nouvelles instances régionales dans le cadre d'une organisation territoriale renouvelée.

**L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Nouvelle Aquitaine)** est une association loi 1901, formée des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

- **85 000 kilomètres carrés**

Ces Fédérations départementales (FDAAPPMA) couvrent près de 85 000 kilomètres carrés, soit 1/8 du territoire national et fédèrent les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) assurant ainsi le maillage territorial de la plus grande Région de France.

- **200 000 pêcheurs**

Notre Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à travers ses Fédérations départementales, représente plus de **414 associations**, auxquelles adhèrent **près de 200 000 pêcheurs** soit près de 15% de l'effectif national.

- **300 000 000 €**

Ces Fédérations comptent **plus de 100 salariés**, dont **30 ingénieurs hydrobiologistes**, et représentent un poids économique estimé à **300 millions d'euros**.

- **1 000 emplois**

Pour mémoire, l'Etude BIPE menée à l'échelle nationale en 2014 sur le poids économique de la pêche de loisir en France, a évalué à 1,4 million le nombre d'adhérents et à 2 milliards d'euros, le chiffre d'affaire global, comptant plus de 1 000 emplois directs dans le réseau associatif.

## Statuts et Missions

L'Association Régionale se donne pour objectifs :

- **d'assurer sur le plan régional toutes les liaisons nécessaires** avec les élus et les services de la Région et de centraliser les informations ; et de ce fait négocier et assurer un suivi des conventions et/ou dossiers partenariaux actés avec la Région (et/ou avec d'autres partenaires);
- **de contribuer à la protection de la biodiversité aquatique et au développement durable des territoires** par la promotion du loisir pêche ;
- **de mener des actions concertées avec les Unions de Bassin** pour la protection et la restauration du milieu aquatique.
- **d'étudier tous dossiers d'intérêt régional pour l'exercice et le développement** de la pêche amateur de loisir et de rechercher des financements pour les actions ;
- **d'animer le réseau** des personnels des structures adhérentes afin de favoriser des liens avec la Région et autres partenaires;
- **de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme,** la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles ;
- **de favoriser pour ses adhérents,** sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions en faveur du loisir pêche ;
- **de mener des actions d'information et de communication** sur le patrimoine piscicole de la région et sur le loisir pêche lié ;
- **de favoriser la mutualisation** des moyens et de contribuer à sa mise en œuvre ;
- **de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales ;**
- **d'être force de proposition et d'avis** à la Région sur tout aménagement ou mesure relatifs à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche de loisir;
- **d'animer la représentation des Structures associatives de pêche de loisir (SAPL) dans les instances de gouvernance régionales** pour tous sujets relevant de leurs compétences : contributions aux différents schémas, avis, veille juridique et administrative, appuis techniques et juridiques, coordination, etc....
- **de désigner** par la voie du conseil d'administration, de présenter et défendre auprès du Préfet de Région la candidature du **représentant des SAPL, pour siéger au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ;**

Pour répondre à ses missions statutaires, l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique se donne pour objectifs :

- 1. La protection et la restauration du Milieu Aquatique**
- 2. Le développement de la Pêche de loisir**
- 3. L'éducation à l'environnement et au développement durable**
- 4. Le renforcement du partenariat avec la Région et la gouvernance écologique**

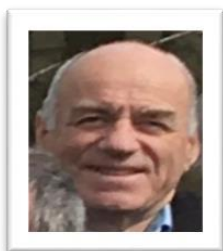
Le nouveau Bureau a été élu le 25 mai 2016 à Périgueux. Il est ainsi composé de :

### **Président**



Mathieu Labrousse (FD16)

### **Vice-présidents**



Philippe Rebours (FD17)



André Dartau (FD64)



Paul Duchez (FD87)

### **Secrétaire**



Jean-Louis Molinié (FD47)

### **Trésorier**



Alain Daly (FD24)